

Dans cette édition

✦ Edito

- Le mot du maire

✦ La vie communale

- Etat civil
- Les événements de l'été
- Le mot des associations
- La « Guiguite en Folie », un cocktail explosif pour ravir les pupilles !

✦ Le CCAS, les actions de fin d'année

- Le « colis des Aînés »
- Le repas traditionnel de début d'année
- Bilan de l'opération « cartes jeunes »

✦ Les « dossiers en cours »

- L'éclairage public
- La création d'un espace intergénérationnel multisports
- Le bois
- Les défibrillateurs
- La sécurisation du village
- Les travaux de voirie
- La future station d'épuration
- Les casiers connectés multi-usages
- Le site internet et l'application mobile
- Le label Villes et Villages Fleuris : la troisième fleur !
- Le label Cité de Caractère Bourgogne Franche-Comté
- Travaux salle communale et ancien presbytère
- Urbanisme

✦ Devoir de mémoire

- La cérémonie du 11 novembre
- L'hommage à nos soldats de la guerre de 1870

✦ Les informations utiles

- A tous les propriétaires de logements loués
- Le syndicat des eaux

✦ Hommage à l'Abbé Py

✦ Coupon réponse sondage éclairage public

Rédaction et conception

✦ Commission « communication » de la mairie de Filain

✦ Maire

Impression

✦ Mairie de Filain

Ne pas jeter sur la voie publique

LE MOT DU MAIRE



Chers Filanoises, Filanois,

Un an après notre dernière parution du Petit Filanois, la pandémie continue à influencer notre quotidien.

Une légère accalmie nous a néanmoins permis de nous retrouver à quelques reprises depuis l'été : retrouvailles conviviales organisées par l'association Filain s'en va-t-en-rêve en juillet dernier, cérémonie commémorative du 11 novembre dernier notamment. **L'actualité nationale et internationale nous contraignant à de nouvelles restrictions, je réitère mes recommandations d'être prudents, de prendre soin de vous, et de vos familles.**

Ces derniers mois ont également été des temps de travail et de changements importants pour notre conseil municipal. Vous pourrez prendre connaissance de l'avancée de plusieurs dossiers conséquents dans les articles à venir.

D'ores et déjà, j'ai le plaisir et la fierté de vous **annoncer la nomination de notre beau village à l'ultime récompense de la 3^{ème} fleur au concours des villes et villages fleuris**. La remise du diplôme tant convoité a eu lieu le 9 novembre 2021 au Conseil Régional à Besançon. L'hommage qu'il se doit a été rendu à l'ensemble des bénévoles et à notre employé communal, qui œuvrent à l'embellissement de Filain depuis de nombreuses années. **Je tiens également à vous remercier personnellement de cet engagement sans faille** qui apporte tellement à notre commune, à ses habitants et à l'ensemble des pèlerins et visiteurs de passage.

Pour finir, je vous informe de la démission de Florence Marmet de notre équipe municipale. Je la remercie sincèrement pour les services rendus lors de ses 19 ans de mandats et souhaite que chacun puisse poursuivre en toute sérénité ses missions au service de notre communauté.

Je profite enfin de ce tout premier « Petit Filanois » de l'année pour vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux 2022 !

Matthieu

LA VIE COMMUNALE



ÉTAT CIVIL *Vive les mariés !*

Mariage : le 18 septembre dernier, à la mairie de notre commune, Viviane ROUSSEL a accueilli les consentements de **Marc Claude Jean-Pierre JORAM et de Célia NICOLAS**.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations aux parents !

Deuil, une année marquée par la peine...

Depuis le début de cette année 2021, plusieurs familles de notre communauté ont été marquées par la perte d'un être cher. Trois habitants et personnalités bien connus de tous sont décédés, laissant derrière eux des conjoints, enfants et autres descendants et amis ébranlés par le chagrin et la perte d'un être aimé.

Le 12 janvier, c'est Jacques Pouget qui nous quittait l'année de ses 77 ans.

Le 23 septembre, Emilia Blandin s'éteignait à son tour à 94 ans.

Le 6 novembre, c'est l'annonce du décès de Marie-Colette Geldon, à l'âge de 88 ans.

Nous renouvelons nos condoléances à leurs proches et assurons de notre sympathie tous ceux qui les ont accompagnés dans la maladie.

LES EVENEMENTS DE L'ETE

Cette année encore, l'office de tourisme du Pays des 7 rivières a proposé 2 étapes au cœur de notre beau village dans le cadre des visites commentées de villages de caractère, d'ateliers typiques et de curiosités locales, les 23 juillet et 6 août derniers. Toujours en raison des contraintes liées à la Covid-19, **le nombre de participants était limité à 20 personnes par visite**. Motivés, joyeux et émerveillés par les richesses de notre patrimoine, ils ont également manifesté leur admiration pour l'entretien de nos espaces végétalisés et fleuris ainsi que pour la propreté de nos rues et de nos espaces. Comme pour tous les travaux effectués dans ce domaine, les efforts conjoints de notre employé communal et de tous les habitants fortement engagés dans ce domaine ont été chaleureusement salués.

Un nouveau vol de plantes a entraîné un énième dépôt de plainte à la gendarmerie. Tout ayant été dit sur le sujet, nous espérons voir rester en terre filanoise nos futurs sapins et décorations de Noël. Nous sommes certains qu'ils se sentent mieux chez nous qu'ailleurs !



Tous les bénévoles ayant participé depuis plusieurs semaines à la création de nouveaux personnages pour notre embellissement filanois hivernal sont unanimes : bonhommes de neige, lutins, biches, renards et lapins souhaitent rester au village...

Bricoleurs amateurs ou confirmés, c'est dans la bonne humeur qu'habitants de tous âges ont scié, cloué, vissé et peint pour le futur plaisir des yeux des petits et des grands.

Le dernier atelier du 4 décembre 2021, particulièrement réservé aux enfants, a servi à créer quelques guirlandes éphémères au profit de nos amis les oiseaux durant la période de froid.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ACCA, toujours en mouvement !

Le 12 septembre 2021 débutait la saison de chasse 2021/2022, elle se terminera le 31 janvier 2022 pour le chevreuil et le cerf, fin février 2022 pour le sanglier. Le nombre de membres de notre ACCA reste stable avec 28 chasseurs.

Sauvetage des faons par Drone : l'ACCA de FILAIN a participé à cette expérience novatrice qui consiste à limiter la mortalité de la faune sauvage. L'utilisation du drone pour la détection et le sauvetage des faons s'est déroulée durant la période des foins.



Ce projet, porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, a pour but de détecter les faons, et autres animaux, présents dans les prairies peu de temps avant la fauche afin de limiter les accidents avec les machines agricoles. L'ACCA n'a pas toujours été prévenue des jours de fauche mais quelques faons ont tout de même été sauvés grâce à cette expérimentation et l'implication de ses membres.

Toujours dans le contexte de la pandémie, l'association n'a pas pu organiser les manifestations habituelles (ball-trap, méchoui). En espérant que 2022 permettra à ces activités de reprendre leurs places dans le calendrier. Je vous souhaite à vous et vos familles une bonne fin d'année et une bonne santé.

Gérard BLANDIN, Président de l'ACCA de FILAIN

LE CLUB PEUGEOT 403-203 FRANC-COMTOISES

Le 14 juillet dernier, le **rétrorcamping** de Montbozon a eu lieu avec peu de participants. Ce fût néanmoins un bon moment de convivialité partagé avec une dizaine d'adhérents.

C'est par une belle journée ensoleillée le 18 juillet dernier que l'association s'est déplacée au **musée de la pince** à Montécheroux (25) et au **musée de la Forge** à Etueffont (90). De belles découvertes sur les traditions et surtout le savoir-faire franc-comtois.

Le 12 septembre dernier, à l'occasion du premier "**SlowUp**" organisé dans la vallée de l'Ognon par les conseils départementaux de Haute-Saône et du Doubs, les membres du club ont été invités par les bénévoles de Thieffrans à exposer leurs véhicules anciens. 403, 203, 201 et 2CV faisaient partie de l'évènement.

A l'occasion du **meeting aérien** sur la BA116 de Luxeuil les 18 et 19 septembre, certains membres du club ont exposé leurs véhicules, à la demande des organisateurs sur la BA116 qui souhaitaient apporter d'autres expositions à présenter au public. Une très belle manifestation qui a accueilli plus de 40 000 visiteurs qui n'ont pas manqué de se rappeler quelques souvenirs à travers les nombreux véhicules anciens de toutes marques qui étaient exposés.

Quelques membres du club ont participé pour la cinquième fois au 8^{ème} **embouteillage de Lapalisse** (03), organisé par la communauté de communes du Pays de Lapalisse. Le bouchon de Lapalisse, c'est plus de 1000 véhicules anciens et près de 20 000 personnes dans le public, venus découvrir les joies d'un défilé de véhicules anciens, tel un départ en vacances dans les années 60.

Malheureusement, face à la pandémie, l'association a dû décliner sa participation à l'ouverture de la course cycliste d'Autoison pour des raisons sanitaires, tout comme l'organisation du 12^{ème} rassemblement de Sainte Anne à Vellefaux (pique-nique amical organisé à la place).

En ce qui concerne les **projets en 2022** : l'association envisage d'organiser le **3^{ème} embouteillage de Rioz** qui aura lieu le samedi 14 mai après-midi... à Rioz bien sûr. Au printemps, elle prévoit aussi l'ouverture de la **cOURSE cycliste du Tour Haute-Saône**. Le **rétro-camping à Montbozon** est annoncé au 14 juillet 2022 ainsi que l'ouverture la **cOURSE cycliste d'Authoison**, ou encore une exposition lors du passage du Tour de France masculin et féminin à La Planche Des Belles Filles. Le 4 septembre elle participera à la caravane d'ouverture de la **cOURSE cycliste du Tour du Doubs**. D'autres sorties et animations seront annoncées dans le calendrier sur le site Internet de l'association www.club403.fr. A suivre....

Denis PAGNIER, Président du CLUB PEUGEOT 403-203 FRANC-COMTOISES

FILAIN S'EN VA-T-EN REVE, activités de loisirs et de solidarité

Le 3 juillet dernier, l'association organisait ses « **conviviales retrouvailles** » au terrain de sport, un moment de détente et de convivialité bien mérité et attendu après ses longs mois d'isolement liés à la crise sanitaire. En plus d'une restauration rapide et d'une buvette, l'association a organisé un concours de pétanque en doublettes formées par des binômes intergénérationnels. La météo plutôt instable n'a pas empêché les plus jeunes de se divertir avec des jeux en bois XXL que l'association avait loué pour l'occasion. Ce beau moment de partage a été bien apprécié des filinois qui ont déjà réservé leur week-end pour l'été 2022 !

Au grand désarroi de nombreux exposants, le traditionnel **vide grenier** prévu le 29 août a été annulé en raison d'un contrôle de pass-sanitaire qui réquisitionnait trop de bénévoles.

Pour les mêmes raisons, a été reportée à 2022 une **marche contée** qui était planifiée mi-septembre dans les rues du village en partenariat avec un conteur local.

Une vingtaine de monstres et autres créatures démoniaques ont envahi les rues de Filain le 26 octobre dernier à l'occasion de la fête d'**Halloween**. Ils ont été accueillis généreusement par les habitants qui, sous peine de recevoir un sort, leur ont offert bonbons, chocolats, biscuits et autres friandises qu'ils ont partagés autour d'un goûter à la salle de la mairie. L'association Vies à Vy avait été invitée à partager l'information à ses adhérents qui ont, pour la plupart, répondu présents.

A l'occasion du **Téléthon**, l'association a organisé un apéro concert en partenariat avec le groupe Couleur SouL à la salle de la mairie le 27 novembre. Au programme : reprises de musique soul, buvette, hot dog, frites et crêpes.

En parallèle, une seconde vente de farines en provenance du moulin Thuriot a eu lieu courant novembre, la première ayant été organisée au printemps. Une vente de sapins de Noël et autres objets est venue compléter cette action Téléthon 2021. **Les 2 358,49 € de bénéfices réalisés ont entièrement été reversés au Téléthon.**

Samedi 27 novembre 2021 FILAIN
CONCERT avec le groupe **Couleur SouL** au profit du **Téléthon**



Salle de la mairie, à partir de 19h30 :

Entrée libre et restauration rapide tout au long de la soirée : quiche, hot-dog, frites, crêpes, boissons, vin chaud.

Les bénéfices de cette soirée seront intégralement reversés au Téléthon. Merci de votre participation.

Couleur SouL



Un **marché de Noël** a été organisé le 4 décembre dernier à la salle de la mairie. Ont été exposés des objets réalisés par les bénévoles de l'association lors de trois ateliers bricolage. Une buvette et restauration rapide ont été mises en place et ont permis de se retrouver dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Enfin, pour clôturer 2021 de façon festive, une **animation de Noël** a été proposée aux petits et grands du village le 18 décembre à la salle de la mairie.

L'association remercie chaleureusement la municipalité qui met à sa disposition la salle de la mairie pour organiser ses animations.



Viviane ROUSSEL, Présidente de l'association FILAIN S'EN VA-T-EN REVE

LA « GUIGUITTE EN FOLIE », un cocktail explosif pour ravir les pupilles !

Cet été, malgré une météo maussade, le parc animalier des Ridets a encore connu un record d'affluence : **800 visiteurs par jour avec des pics à 2000 visiteurs !** Il faut dire que l'entreprise familiale s'était donné les moyens de ses ambitions : elle n'a pas hésité à embaucher 15 personnes pour la gestion et le nettoyage du parc. Des tests antigéniques ont également été réalisés sur place pour la sécurité de tous. Enfin, les nouveautés proposées ont littéralement attiré les foules : la structure gonflable dinosaures de 18 m, la nouvelle terrasse couverte de 144 m², le mini-golf et la ferme tropicale qui, avec ses 200 m² de terrarium permet de découvrir toutes sortes de reptiles, insectes, amphibiens De quoi ravir et divertir petits et grands.



Une triste nouvelle est venue assombrir ce beau tableau : le départ de l'iguane Tinak : la mascotte de la ferme tropicale ! Il aurait eu 20 ans en octobre, ce qui reste exceptionnel pour un iguane ! Caressé par des milliers d'enfants, un hommage lui a été rendu sur la page Facebook du parc où les visiteurs ont publié plusieurs centaines de photos qu'ils avaient prises avec lui au parc.

La Guiguite en folie n'en avait pas fini de nous faire frissonner. Du 23 octobre au 7 novembre, le parc a été plongé dans l'univers d'Halloween. **Un spectacle de magie de 30 minutes était réalisé 5 fois par jour par un magicien**

professionnel. Les enfants pouvaient être maquillés tous les après-midis et les plus de 10 ans étaient invités à visiter **une maison hantée avec des créatures effrayantes dans plus de 400 m², sur deux étages.** Enfin, pour faire durer le plaisir et ravir les pupilles : un feu d'artifices était tiré tous les soirs dès la tombée de la nuit !



Plus d'informations sur <https://guiguiteenfolie.jimdofree.com/>

LE CCAS, les actions de fin d'année

LE COLIS DES AINÉS

La traditionnelle distribution de colis a été assurée pour **nos 38 concitoyens âgés de 70 ans et plus, soit 3 de plus que l'année dernière.** Ces nouveaux invités au club des septuagénaires se reconnaîtront sans aucun doute... Comme l'an dernier, **Claudine BRENIER, Matthieu GANNARD, Marie-Laure GELINOTTE et Sonia COLIN sont venus à votre rencontre pour cette visite annuelle** appréciée de nombreux habitants. Ce présent rituel, signe de l'attachement municipal à ses aînés, a été sélectionné avec soins.

Nous espérons que nos choix 2021 vous ont apporté beaucoup de satisfaction et ont ravi ou raviront vos papilles...

LE TRADITIONNEL REPAS DE DÉBUT D'ANNÉE

Compte tenu des conditions sanitaires et dernières recommandations en vigueur, **nous n'aurons malheureusement pas le plaisir de nous retrouver fin janvier 2022** pour l'habituel repas des Aînés.

C'était avec joie que nous attendions de retrouver ces moments de rencontre et de convivialité suspendus en raison de la pandémie. Encore une fois, il nous faut reporter cet événement traditionnel pour la sécurité de tous.

BILAN DE L'OPÉRATION « CARTES JEUNES »

34 cartes jeunes distribuées, contre 32 l'année précédente. En revanche, grosse évolution sur les profils des bénéficiaires, en partie en raison de l'élargissement des tranches d'âges ciblées :

- 6 enfants âgés de 3 à 6 ans
- 7 jeunes de plus de 20 ans

A noter que seulement 17 jeunes ont renouvelé « à l'identique » leur demande entre 2020 et 2021, soit la moitié, l'autre moitié étant composée de « nouveaux demandeurs » : les 13 issus des nouvelles tranches d'âges et 4 nouvelles demandes de jeunes âgés de 6 à 20 ans.

Globalement, belle opération qui a concerné 34 jeunes du village.

LES DOSSIERS EN COURS...

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après une nouvelle longue période de dysfonctionnement et de réclamations répétées à notre prestataire de service pour l'éclairage municipal, **l'ensemble des leds et des systèmes de programmation a été changé dernièrement.**

Afin d'essayer d'éviter l'apparition de nouveaux dysfonctionnements sur d'autres lampadaires, comme lors des dernières opérations de maintenance, il a été décidé de réduire l'intensité de l'éclairage sur la totalité du réseau, réduisant en parallèle de moitié la consommation électrique précédente. **Nous espérons que cette dernière intervention évitera de nouveaux désagréments pour tous.**

SONDAGE

Il serait également possible d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Nous souhaitons votre avis sur ce sujet :

- ✓ Un sondage sur intramuros vous sera proposé prochainement,
- ✓ Vous pouvez également nous retourner le coupon réponse en fin de bulletin.

LA CRÉATION D'UN ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL MULTISPORTS

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la décision d'aménager un terrain multisports intergénérationnel, qui comprendrait **un City Park, un Skate Park, un terrain de BMX, un espace pour la pétanque et un autre pour le jeu des plus petits enfants, une table de ping-pong et un parcours sportif.**

Cet espace sera un espace de vie pouvant accueillir toutes les générations pour des moments de sport, de partage et de convivialité. Ce projet souhaite inclure les idées des jeunes du village notamment pour le réaménagement du local technique dédié dorénavant au bien-être des habitants.

Cet espace sera ouvert à tous les publics et pourra être utilisé par les collégiens ou les classes primaires lors de leur sortie sur le territoire de la communauté de communes. Le montage financier est en cours, de même que les demandes de subventions auprès du Département, de la Région ainsi que de l'Europe. Le détail chiffré sera donné.

LE BOIS

Les parcelles 5 et 6, proposées à la vente par l'ONF ont été vendues à l'entreprise Genet soit 12,19 hectares de futaies sur souches et autres feuillus pour de l'amélioration (= entretien de coupe), soit 40 % de chênes, 38 % de hêtres, 12 % de trembles et 10% d'autres essences. **Le montant de la vente s'élève à 16 688€.**

Les parcelles 48-49 et 50 également proposées à la vente par l'ONF sont restées sans offre.

En ce qui concerne l'affouage 2021-2022, 25 demandes de portions ont été recensées. Il concerne les parcelles 5, 6 et 11. Afin d'estimer **le plus justement possible** le prix de la portion d'affouage, le conseil municipal a décidé de ne plus demander un tarif fixe mais de calculer un prix basé sur :

- La **quantité de stères évaluée par portion**, basée sur l'estimation de l'O.N.F,
- Le **nombre d'affouagistes.**

Le **prix au stère** choisi par la Municipalité est de **3,50€**. Il pourra varier, notamment en fonction de la masse de travail demandée aux affouagistes en termes d'entretien et de nettoyage de la forêt.

Plus globalement, nous devons très prochainement entamer le plan d'aménagement de la forêt. A cet effet, plusieurs membres du conseil municipal ont participé à une réunion de formation organisée par la COFOR le 15 septembre dernier. Il s'agissait d'aborder les grandes thématiques à connaître en vue de préparer le projet de plan d'aménagement de la forêt que notre commune doit réaliser.

Pour rappel, **ce document d'aménagement, obligatoire pour chaque forêt publique, est un plan qui comprend une analyse de la gestion passée, un état des lieux de l'existant : sols, géologie, type d'essences d'arbres, répartition et état d'avancement du renouvellement de la forêt...**Le tout devant permettre d'assurer la cohérence et une continuité dans la gestion forestière.

Ce plan prend également en compte les volets économiques, sociaux et écologiques en fonction de nos souhaits communaux : revenus, investissement entretien et plantation, renouvellement des essences, etc.

Nous aurons dans un premier temps un bilan du plan déployé ces 20 dernières années et ses effets. **Ce diagnostic sera présenté, y compris à tous les habitants souhaitant venir assister à cette réunion**, avant consultation des avis et souhaits pour le schéma à venir.

DÉFILBRILLATEURS

Pour mieux nous protéger et porter secours...

Notre commune a participé à un achat groupé de défibrillateurs, une opération menée par la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois. Presque toutes les communes du territoire ont participé pour équiper non seulement les salles accueillant du public mais aussi les crèches et les écoles. C'est ainsi que **deux appareils ont été installés à l'extérieur de nos 2 salles communales afin d'être accessibles à tous**.

Une formation à l'utilisation du défibrillateur a eu lieu le 14 septembre dernier à la CCPMC à laquelle ont participé près de 150 personnes, réparties sur plusieurs sessions. Sept de nos concitoyens ont ainsi reçu cette formation que nous souhaitons étendre à l'ensemble des villageois. **Une session de formation locale pour l'ensemble des habitants qui le souhaitent sera proposée dans les mois à venir**. Pour information, une fois contrôlés, les défibrillateurs sont répertoriés sur l'application mobile « staying alive » téléchargeable gratuitement sur smartphones. Vous pouvez ainsi connaître les emplacements de tous les défibrillateurs où que vous soyez.

LA SÉCURISATION DU VILLAGE

Sur plusieurs points, des travaux sont devenus obligatoires en termes de mise aux normes et de sécurisation du village.

Plusieurs places de stationnement pour personnes à mobilité réduite doivent être créées. Effectivement, chaque lieu et espace accueillant du public doit se voir équiper d'une place de stationnement adaptée. Pour nous, il s'agit de la mairie, de l'Eglise et du cimetière. Un travail de reprise sera effectué en même temps sur l'unique place existante devant la salle communale pour adapter un revêtement au sol non glissant.

En partenariat avec le contrôleur médiateur à la Direction des Mobilités et Infrastructures de la Région, **une mise aux normes de nos arrêts de bus a été étudiée afin de sécuriser la montée et la descente des élèves**. Les bus scolaires s'arrêtent actuellement à 3 endroits du village : sur la Route Départementale 25 au niveau de la *maison Guinchard*, au village et à l'église.

Pour un village de la taille du nôtre, un seul arrêt de bus était préconisé : celui situé à côté de la salle communale et de l'Eglise.

Dès que le zébra de stationnement du bus sera tracé, les enfants et leurs accompagnateurs pourront attendre le bus à cet arrêt unique, et ce, avant la fin de l'année. Ils en seront avertis par courrier et les cartes de bus seront adaptées au changement. A noter que pour une sécurisation maximale, le bus devra être en arrêt au milieu de la rue haute, afin qu'aucun véhicule ne puisse le dépasser. Les conducteurs pressés devront donc s'armer de patience quelques minutes le temps de la montée de nos écoliers, collégiens et lycéens, ou emprunter une autre route...

Enfin, **une ligne de guidage pour les personnes malvoyantes** est devenue obligatoire pour tracer un chemin de la chaussée la plus proche à la porte de la mairie. Investissement plutôt onéreux, il n'en reste pas moins incontournable faute de sanctions financières à terme. Il a donc été intégré au plan d'aménagement global prévu pour cette fin d'année 2021.

LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal a retenu les entreprises STPI et COLAS pour ses travaux de voirie 2021. Ceux-ci ont porté sur la **réfection d'un tronçon des routes menant au chemin du bois et aux Monnins**, ainsi qu'à l'**entretien du parking de la mairie et du terrain de sport**.

Nous rappelons aux usagers que pour le confort et la sécurité de tous, il convient de maintenir nos routes propres et de les balayer si nécessaire en cas de dépôt de terre ou de gravats sur les voies.

LA FUTURE STATION D'EPURATION

Un nouveau mode de traitement des eaux usées plus respectueux de l'environnement

La station d'épuration actuelle est de type filtre bactérien, elle date de 1994. Les communes de Filain et Vy lès Filain sont mutuellement raccordées sur cette STEU, ce qui en font des communes précurseurs dans le domaine de l'assainissement collectif. Cette station est d'une capacité de 350 équivalents habitants.

La population actuelle raccordée sur la STEU est estimée à 260 sur Filain et 150 sur Vy les Filain (plus que la population réelle car maisons secondaires, mairie, salle de location...). **La capacité nominale est donc dépassée, c'est pourquoi nous devons créer une nouvelle station d'épuration.** L'emplacement envisagé pour la nouvelle installation, décidé conjointement entre les deux communes est en lieu et place de l'existante. Quelques contraintes du site sont venues guider nos choix : coteau et forêt d'un côté et zone humide et inondable de l'autre.

Afin d'éviter les notions de compensation et de trouver une solution la plus écologique possible, **le choix s'est porté vers une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à deux niveaux le long de la route départementale.** La solution étudiée, basée sur le gravitaire, évite la mise en place d'un poste de refoulement pour l'alimentation du second étage. **Les travaux de terrassement apporteront quelques nuisances, ce projet verra le jour en 2022.**

Par ailleurs, c'est le seul mode de traitement qui puisse encore être subventionné. Là aussi, les demandes sont en cours d'étude. Nous reviendrons vers vous avec une présentation chiffrée complète lors de la préparation de notre prochain budget communal.

Nous aurons l'opportunité de vous présenter l'avancée des travaux dans de prochains Petits Filanois...



LES CASIERS CONNECTÉS MULTI-USAGES

Filain se situant à une vingtaine de minutes des plus grands bourgs, le conseil municipal s'est posé la question de l'opportunité de **développer de nouveaux services aux habitants comme aux visiteurs de passage** : public éventuel du parc de loisirs « la Guiguite en Folie », pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle, usagers du parcours VTT et autres touristes de plus en plus attirés par nos espaces ruraux.

Face à la diminution des commerces et la raréfaction des services publics, **l'installation de casiers connectés multi-usages est l'un des leviers innovants existants.**

Il a également le mérite d'être facilement déployable, avec des casiers réfrigérés ou non, pour un projet adapté à notre configuration géographique, économique et sociale. **Ce projet est modulable dans l'avenir, en fonction de l'évolution et des besoins.**

Nos objectifs sont de rester dans une logique de développement local raisonné répondant aux besoins de nos concitoyens, tout en favorisant les filières courtes **en proposant à la vente des produits locaux et en soutenant nos commerces de proximité.**



Photo d'illustration

Ces casiers à la pointe de la technologie permettront aussi la livraison et la réception de tout type de produits dans un espace particulier réservé.

LE SITE INTERNET ET L'APPLICATION MOBILE

La commune de Filain a souhaité développer sa communication avec ses administrés ainsi que son attrait touristique. **Le numérique permet une communication plus large entre les collectivités et les usagers.** On dépasse désormais les contraintes d'horaires d'ouverture des secrétariats et les frontières géographiques, ce qui permet de communiquer à tout moment avec une plus grande réactivité et de toucher potentiellement davantage de monde.

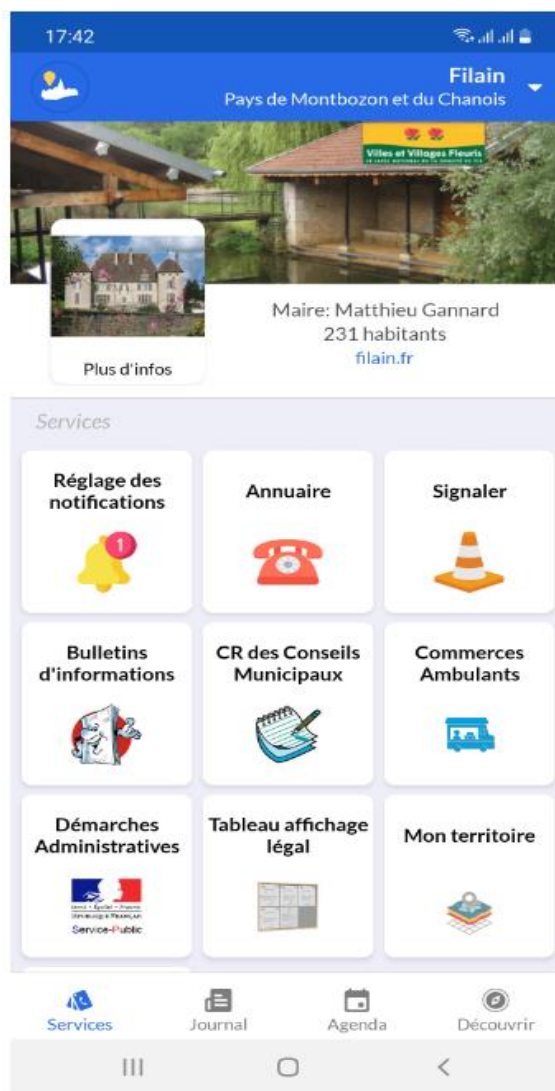
Pour ce faire **la commune vient de se doter d'un site internet www.filain.fr** et rayonne ainsi très largement.

Vous pouvez retrouver par ce biais la plupart des informations communales, accéder aux comptes rendus des conseils municipaux ou encore contempler le diaporama de photos du village.

L'onglet « Découvrir » permet de mettre en valeur notre patrimoine, nos sentiers de randonnées et de découvrir notre parc local de loisirs familial.

En complément du site internet, et moteur sur ce projet, la CCPMC a validé la mise en place d'une application mobile qui permet notamment la diffusion d'alerte, la remontée citoyenne, l'annuaire, la création d'événements, la diffusion d'information pour les associations et les commerces et de nombreuses possibilités encore.

La commune de FILAIN utilise pleinement cette application mobile INTRAMUROS, avec plus de 50 publications depuis sa mise en place sur des domaines divers et variés (situation sanitaire, alerte communale, travaux, déchetterie, animations, événements, sondage, ...). **Notre commune est la plus suivie du territoire communautaire avec 205 abonnés à ce jour**, soit bientôt la population Filanoise ! C'est très encourageant n'hésitez pas à télécharger cette application mobile gratuite sur votre téléphone et à nous donner votre avis.



LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS : LA TROISIEME FLEUR !



La commune de Filain est engagée depuis plusieurs décennies dans la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris ». Après d'être distinguée au palmarès départemental, **elle a obtenu sa première fleur en 1999, puis la seconde en 2010.**

Le jury régional a visité la commune en juillet dernier pour évaluer la progression de la commune au regard des items qui constituent la grille nationale d'évaluation : amélioration de la qualité de vie, végétalisation des espaces, prise en compte de l'environnement, valorisation du patrimoine, etc.

Notre cadre de vie, le fleurissement mais aussi l'aménagement de notre territoire a séduit ce jury 2021. Les actions communes conduites depuis de nombreuses années, **la persévérance et l'engagement sans faille de notre employé communal et des habitants bénévoles** les ont également fortement touchés.

Tous ces facteurs ont été salués lors de la remise des prix régionale des Villes et Villages Fleuris de Bourgogne-Franche-Comté ce mardi 9 novembre 2021. **Avec 3 autres communes en Bourgogne Franche-Comté, Filain s'est vu décerner la très honorifique 3^{ème} fleur.**

Bourgogne Franche Comté Tourisme a réalisé un communiqué de presse au lendemain de cette cérémonie. Ce dernier a été envoyé à la presse régionale. Pour la Haute-Saône, nous avons eu l'honneur d'être ainsi récompensés au même moment que la commune de Fougerolles. **De quoi être honorablement fiers pour tous ceux qui ont activement contribué depuis des années à la réalisation d'un tel défi.**

Le livret présentant la démarche de labellisation correspondant à la grille d'évaluation des jury Villes et Villages Fleuris 2021 est consultable en mairie.



LE LABEL CITÉ DE CARACTERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Ce fut un été studieux pour quelques-uns d'entre nous, partis à la recherche du temps perdu et des anecdotes émaillant notre histoire villageoise afin de **déposer pour l'automne notre candidature au label des cités de caractère Bourgogne Franche-Comté.**

C'est à nos yeux l'aboutissement d'une démarche de valorisation ancienne et constante de notre patrimoine, à travers le concours Villes et Villages Fleuris évoqué précédemment, mais aussi le soin historique et les projets conduits par l'ensemble des conseils municipaux précédents.

En effet, le charme de notre village est sans nul doute un atout important pour ses habitants, mais aussi pour les nombreux visiteurs qui s'y arrêtent. Le riche patrimoine de Filain : son château classé aux monuments historiques, ses demeures remarquables, ses maisons anciennes, sa rivière la Filaine qui prend sa source au centre du village, ses hameaux, le dynamisme des bénévoles qui s'efforcent à entretenir et fleurir les massifs et bacs de fleurs, les animations associatives, les entreprises, mais aussi le parc animalier et d'attraction « la Guiguitte en Folie », font de Filain, une commune plaisante et accueillante.



Si l'équipe municipale a à cœur d'en **maintenir ses qualités de bien vivre, d'harmonie et de convivialité, elle entend aussi développer son potentiel.**

L'obtention de ce label prestigieux nous doterait en moyens humains, techniques et financiers extraordinaires. Associé au label des Villes et Villages Fleuris, il représenterait pour notre village le début d'un rêve et non son aboutissement.

Le but de cette démarche est avant tout de faire reconnaître notre village comme un lieu incontournable de notre région, mais aussi de la valoriser et l'embellir, à travers des travaux orientés avec les conseils et les aides financières de l'association créée en 1989. D'autres communes voisines sont déjà labellisées, comme Montbozon par exemple.

L'association « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté » veut véritablement faire vivre ou revivre des villages ou des bourgs qui ont une histoire et une architecture digne d'intérêt ; partager un esprit à la recherche de qualité, cohérence et convivialité », tels sont les objectifs de l'association. Le premier travail estival réalisé a d'ailleurs permis de faire participer des habitants du village à travers des témoignages sur la vie

d'autrefois dans notre commune, mais aussi de traiter l'ensemble des sujets qui fait la force de notre commune, véritable reflet d'un village candidat au label.

A travers ce travail, est né aussi le projet de réunir les aînés et autres personnes du village, qui pourraient enrichir nos connaissances sur l'histoire, les anecdotes, la population, les coutumes, les fêtes..., dans le but de conserver par écrit toutes ces valeurs qui font la vie de nos villages, et de pouvoir les transmettre aux générations futures. D'ici quelques mois, nous présenterons ainsi notre candidature aux membres de l'association à travers un diaporama, espérant prétendre à ce précieux label qui ne compte à ce jour que 59 communes à travers la Région Bourgogne – Franche-Comté.

Des réunions de présentation publique et de travail collectif seront organisées dès 2022 si nous parvenons à obtenir notre entrée au sein de cette association.

Là aussi, un dossier de 81 pages présentant Filain, son histoire, son patrimoine historique, architectural, culturel et cultuel, ainsi que son organisation et ses projets récents, en cours et à venir, a été déposé. Il est également consultable en mairie.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE ET ANCIEN PRESBYTERE

Les travaux engagés par le précédent conseil, suite à un audit énergétique, ont débuté dans la salle communale. Il s'agissait en effet de travaux visant à améliorer sa performance énergétique en isolant le plafond de façon à garantir son étanchéité, en changeant la fenêtre de la cuisine et le mode de chauffage, et en installant une VMC performante.

Dans la même optique, l'ancien presbytère aura lui aussi droit à quelques travaux. Les plafonds donnant sur le grenier seront isolés thermiquement, la VMC sera changée. Les menuiseries anciennes seront remplacées par du double vitrage, la porte palière à l'étage sera remplacée pour garantir plus d'étanchéité et les vannes thermostatiques des radiateurs seront changées.

Ces travaux, réalisés par nos artisans locaux (Fabrice Bernard à Vy-Lés-Filain, SPIC à Pusey, et les menuiseries Henry à Cerre-Les-Noroy) sont hautement subventionnées par le SIED 70, l'état et la région puisque sur une enveloppe totale de dépenses 38 000 €, il restera à charge de la commune 20 % soit 7 600 €.

URBANISME

Le code de l'urbanisme prévoit les dispositifs permettant aux autorités compétentes de délivrer les autorisations de travaux sur une commune de manière à ce qu'ils respectent l'environnement concerné : **toitures, fenêtres, volets, entourages, murets, appentis, etc. Des permis de travaux et/ou de construire doivent impérativement être délivrés avant l'engagement de toute modification ou rénovation d'un bien.**

Dans le cas de constructions non conformes, l'autorité compétente peut exercer un contrôle administratif pendant l'exécution des travaux ou à leur achèvement, en exerçant un droit de visite prévu par l'article L.461-1 du code de l'urbanisme.

A l'achèvement, total ou partiel des travaux, le bénéficiaire de l'autorisation doit déposer auprès de la mairie, une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DACT). Sur cette base, l'autorité compétente peut effectuer un récolement c'est-à-dire un contrôle portant sur la conformité des travaux aux règles d'urbanisme, dans le respect de la procédure contradictoire.

Pour information, les déclarations sont dématérialisées depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes doivent accepter les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par voie électronique. Pour Filain, ce sera à l'adresse mail habituelle de la mairie : contact@mairie-filain.fr ;

En cas de non-déclaration de travaux ou de non-conformité, une mise en demeure peut être adressée au maître d'ouvrage afin de lui enjoindre de déposer un dossier modificatif-, ou à défaut de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation en question (art R. 462-9 alinéa 1 du code de l'urbanisme). Le non-respect de la mise en demeure amène l'autorité compétente à dresser un procès-verbal d'infraction.

Au regard d'un certain nombre de travaux effectués sur la commune sans la moindre déclaration préalable ou ne correspondant pas au cahier des charges habituel de conformité de la commune, **nous invitons les habitants concernés à régulariser les déclarations de travaux réalisés et/ou à se mettre en conformité par rapport aux retours effectués par les bâtiments de France notamment.** Il est probable que des contrôles soient réalisés sur les mois à venir. Il serait donc pertinent de veiller à la conformité des déclarations et des travaux avant le passage des autorités compétentes.

DEVOIR DE MÉMOIRE

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est avec beaucoup de plaisir que de nombreux Filanois se sont retrouvés pour la cérémonie commémorative du 11 novembre dernier.

Après plusieurs hommages à nos héros de guerre hors de la présence du public, il était réconfortant de revivre collectivement ce temps fort du devoir de mémoire.

Au traditionnel « appel des morts » s'est ajouté la nomination de nos soldats décédés sur les campagnes de 2020-2021, notamment au Mali.



C'est accompagné de juvéniles voix filanoises que la Marseillaise a retenti afin d'honorer nos soldats morts pour la France.

Le verre de l'amitié depuis longtemps évité en raison des règles sanitaires en vigueur a réuni un public nombreux. Nous espérons vivement que ce « retour à la normale » dans nos usages se poursuivra, tant pour nos anciens combattants pour lesquels ces temps d'hommage restent porteurs de valeurs, de courage et de bravoure, que pour nous tous, notamment les plus jeunes, pour lesquels ils sont un transmetteur de mémoire irremplaçable.

L'HOMMAGE A NOS SOLDATS DE LA GUERRE DE 1870

Le 14 avril dernier, le Président du comité du **Souvenir Français de Montbozon, Bernard Rousselle**, écrivait à la commune pour demander si nous souhaitions **inscrire à notre Monument aux morts les noms des soldats décédés lors de la guerre de 1870.**

Sur le comité de Montbozon, grâce au concours de Mme Grisel de Dampierre-sur-Linotte, 52 noms de soldats décédés dans les différentes communes du territoire ont été retrouvés, **sept d'entre eux sont originaires de Filain. Le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à cette demande.**

Un article détaillé sur cette recherche et sur nos soldats vous sera proposé lors de notre prochain Petit Filanois.

LES INFORMATIONS UTILES

A TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS LOUÉS

Si vous êtes propriétaires d'une habitation de type « location » sur la commune, **nous vous rappelons qu'à chaque mouvement (départ-arrivée) de locataire, la mairie doit en être avisée afin d'affecter les charges communales correspondantes.**

Les nouveaux résidents devront se présenter en mairie afin de remplir une fiche foyer mentionnant la composition de ce dernier et obtenir les informations nécessaires pour l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères et autres.

A défaut de notification d'un mouvement, les charges pourront être affectées au propriétaire. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

LE SYNDICAT DES EAUX

Les **permanences du SYNDICAT DES EAUX** ont lieu **le mercredi de 08h30 à 12h00** durant la période estivale (soit entre avril et octobre) et **le mardi de 14h00 à 16h30** durant la période hivernale à la mairie de Vylles-Filain : 03 84 78 33 96.

Les nouveaux conseillers municipaux Filinois siégeant au bureau du syndicat des eaux sont Denis PAGNIER, Stéphane BLANDIN et Matthieu GANNARD.

HOMMAGE A L'ABBÉ PY

Une figure du village et du monde ecclésiastique s'en est allée...

Né en 1934, Roger Py, fils de Marcelle et d'Albert, était l'aîné de la famille.

Après avoir suivi sa scolarité à l'école du village, il part à l'âge de 12 ans au petit séminaire de Vellexon où il reste 3 ans. Il quitte Vellexon pour rentrer au petit séminaire de Faverney pour **5 années de théologie.**

Sursitaire, il part à l'armée faire son service militaire, fait ses classes en Allemagne puis est envoyé en Algérie pendant 27 mois. A son retour, **il finit ses études au grand séminaire de Besançon pour être ordonné prêtre à la cathédrale le 14 mars 1964.**

Il est nommé vicaire à la paroisse Saint Joseph à Besançon. Après 3 années, il demande son changement pour être envoyé à la paroisse du Sacré Cœur à Audincourt. Il y restera une vingtaine d'années.

Une dernière fois, il demande sa mutation pour être envoyé à Pont de Roide comme curé puis Doyen. Il y terminera son sacerdoce à l'âge de 75 ans, âge de la retraite chez les prêtres. **Mais il est resté au service de son évêché et a célébré jusqu'au mois de février 2021.** Il tombe malade puis décède le 28 juin dernier.

Il est inhumé en notre cimetière de Filain où il a fait le choix de revenir pour reposer auprès de ses proches.



SONDAGE ECLAIRAGE COMMUNAL

Coupon réponse à retourner à la mairie afin de nous faire connaître votre avis sur l'intérêt à arrêter l'éclairage public la nuit sur notre commune :

1. Dans ces 4 affirmations, laquelle vous convient le mieux :

- ☐ Je suis complètement opposé à l'arrêt de l'éclairage public la nuit
- ☐ Je suis plutôt favorable à l'arrêt de l'éclairage public la nuit
- ☐ Je suis extrêmement favorable à l'arrêt de l'éclairage public la nuit
- ☐ Je n'ai pas d'avis sur la question

2. Si nous devions prévoir un arrêt de l'éclairage public la nuit, votre préférence en termes d'horaires serait :

- ☐ De 22h00 à 5h00
- ☐ De 22h00 à 6h00
- ☐ De 23h00 à 5h00
- ☐ De 23 h00 à 6h00
- ☐ De minuit à 5h00
- ☐ De minuit à 6h00

☐ Autre, quel horaire proposeriez-vous ?-----

Remarques : -----